



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 8 janvier 2020

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière APPEL A PROJETS JUSQU'AU 1^{er} MARS 2020

Avec un bilan 2019 encore provisoire, la Charente-Maritime enregistre 57 décès sur les routes.

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, l'État et le Département de la Charente-Maritime apportent leur concours financier et logistique aux projets dans le cadre du **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière car les actions de prévention doivent se poursuivre.**

Ce plan (PDASR) détermine les priorités départementales pour 2020 et permet de **soutenir des actions de prévention** par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière et d'aides matérielles et financières. En 2019, plus de 100 actions auront été labellisées au titre du PDASR.

Le Préfet de la Charente-Maritime, invite tous les acteurs, **publics ou privés**, souhaitant s'inscrire dans cette dynamique de lutte contre l'insécurité routière, à déposer un dossier d'ici le 1^{er} **mars 2020**. Les projets induisant une participation active des publics cibles, permettant d'ancrer le message de sécurité routière, feront l'objet d'un intérêt particulier.

Les projets d'actions de prévention proposés devront notamment être orientés vers :

- les jeunes de 14 à 29 ans, en développant les actions de sécurité routière en milieu scolaire et sur les lieux de rassemblements festifs ;
- les seniors, en visant notamment les actions d'accompagnement à la conduite ;
- de la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants, médicaments) ;
- la diminution du risque routier professionnel ;
- les usagers vulnérables, en particulièrement les cyclistes.

Retrouvez les documents sur le site des services de l'État :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/PDASR-2020>

Contact de la coordination sécurité routière :

05.16.49.61.00 ; dtm-securite-routiere@charente-maritime.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime
Suivez l'actualité des services sur @prefet17

